



LES 24 HEURES DE BOURGES À LA MARCHÉ



Chers amis marcheurs,

L'US Berry Athlétisme a le plaisir de vous inviter à la 12^{ème} édition des **24 Heures de Bourges**, épreuve sélective à Paris - Colmar 2009, qui se déroulera, sur le circuit habituel des Rives d'Auron.



Vous trouverez ici l'essentiel des informations concernant l'épreuve.

Les derniers détails vous seront adressés à réception de votre engagement.



NOUVEAUTÉ 2009 !
2 étapes de 6 heures



BOURGES
soutient l'exploit !

**Samedi 28 février et
Dimanche 1^{er} mars 2009**

PROGRAMME

Samedi

- ◆ Accueil à partir de 10 h 00
- ◆ Restauration chaude midi et soir (10 €)
- ◆ Départ 15 h 00
- ◆ Animation musicale en soirée

Dimanche

- ◆ Café - croissant à partir de 7 h 00 (3,50 €)
- ◆ Restauration chaude le midi (10 €)
- ◆ Arrivées à partir de 14 h 45
- ◆ Remise des récompenses à 16 h 15
- ◆ Vin d'honneur offert par la Ville de Bourges

ÉPREUVES

24 Heures Hommes
24 Heures Femmes
2 étapes de 6 Heures

- ◆ Circuit en ville de 2,666 km avec passage dans le hall du Carré d'Auron
- ◆ Permanence médicale et podologie

HÉBERGEMENT- RESTAURATION

- ◆ Hébergement possible le vendredi soir **sur réservation** : A partir de 20 € par personne (petit déjeuner compris).
- ◆ Hébergement possible le dimanche soir **sur réservation** : A partir de 20 € par personne (petit déjeuner compris).
- ◆ Pasta-party vendredi soir **sur réservation** : 7 €.
- ◆ Restauration chaude ouverte samedi midi, samedi soir et dimanche midi : 10 € le repas.
- ◆ Café croissant dimanche matin : 3,50 €.

ÉPREUVE PAR ÉTAPES

L'épreuve par étapes se déroulera en deux périodes de 6 heures :

1^{ère} étape : samedi de 15h00 à 21h00

2^{ème} étape : dimanche de 9h00 à 15h00

Le classement sera établi par addition des temps des deux étapes (classement hommes et femmes distincts).

RENSEIGNEMENTS

Dominique PLÉE
12, avenue du Général Leclerc
18700 AUBIGNY SUR NÈRE
☎ 02 48 81 01 39 - 📞 06 81 69 65 59
Email : dominique-plee@orange.fr

Région
Centre

Dans le Centre, c'est vous le centre



BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner avant le 14 février 2009 à :

Dominique PLÉE

12, avenue du Général Leclerc
18700 AUBIGNY SUR NÈRE

Email : dominique-plee@orange.fr

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

NOM :

Prénom :

Nationalité : Sexe :

Adresse :

.....

Ville :

Téléphone :

Portable :

Email :

Date de Naissance : / / 19.....

N° de licence :

Club :

Pour les athlètes non licenciés à la FFA ou à une fédération affiliée à l'IAAF, un certificat médical de non contre indication, datant de moins d'un an, doit être joint à la présente inscription.

INSCRIPTION ETAPES

NOM :

Prénom :

Nationalité : Sexe :

Adresse :

.....

Ville :

Téléphone :

Portable :

Email :

Date de Naissance : / / 19.....

N° de licence :

Club :

Pour les athlètes non licenciés à la FFA ou à une fédération affiliée à l'IAAF, un certificat médical de non contre indication, datant de moins d'un an, doit être joint à la présente inscription.

Joindre le chèque d'inscription (12 € pour les licenciés – 14 € pour les non licenciés) à l'ordre de « US Berry Athlétisme ».

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

- ◆ L'épreuve sera régie par les règlements de la FFA, complétés par le règlement général des épreuves de Grand Fond.
- ◆ Le Juge-Arbitre et le Directeur de Réunion arrêteront l'épreuve de manière à ce que les concurrents susceptibles de marquer leurs points FFA puissent le faire.
- ◆ Un poste de ravitaillement sera mis à la disposition des marcheurs par l'organisation.
- ◆ Les équipes d'accompagnateurs devront se placer impérativement dans la zone prévue à cet effet sur le Plateau d'Auron.
- ◆ Les concurrents porteront, en permanence, les deux dossards fournis par l'organisation. Ceux-ci, placés l'un sur la poitrine, l'autre dans le dos, seront visibles de jour comme de nuit. Le port d'une chasuble réfléchissante est obligatoire.
- ◆ Les accompagnateurs pédestres et cyclistes sont autorisés mais ne doivent en aucun cas gêner la circulation, ou les autres athlètes.
- ◆ Seront récompensés :
 - les 20 premiers athlètes masculins ayant parcouru au moins 160 km;
 - les 10 premières athlètes féminines ayant parcouru au moins 140 km;
 - Les 3 premiers de l'épreuve par étape.
- ◆ Les mêmes critères seront repris pour l'indemnisation des frais de déplacement. es non licenciés et les étapes ne peuvent prétendre à une quelconque indemnisation.